NAGELMACKERS

Factsheet: Flossbach von Storch III Sicav - Multiple Opportunities II Feeder R

Rapport mensuel au 30-04-24

Durée indéterminée

VNI: **126,69** EUR

Rating Morningstar™: ★★★★

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à https://www.morningstar.com/views/research/ratings.

Politique d'investissement

L'objectif de la politique d'investissement de Flossbach von Storch III SICAV - Multiple Opportunities II Feeder („compartiment") vise à refléter, dans la mesure du possible, en tant qu'OPCVM nourricier, la performance du Flossbach von Storch – Multiple Opportunities II (catégorie de parts MT) (« OPCVM maître »). L'OPCVM maître est géré par Flossbach von Storch Invest S.A.. Le compartiment investit en permanence au moins 85 % de son actif net dans des parts de l'OPCVM maître. L'investissement en liquidités est limité à 15 % de l'actif net du compartiment. L'utilisation d'instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») et d'autres techniques et instruments n'est pas autorisée. L'objectif de la politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du compartiment, en tenant compte du risque d'investissement. L'OPCVM maître fait l'objet d'une gestion active. La performance n'est pas comparée à celle d'un indice. L'OPCVM maître a en principe la possibilité, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, d'investir sans restriction dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres produits structurés (p. ex. emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme. Au moins 25 % de l'actif net du compartiment sont investis en permanence dans des titres de capital. L'OPCVM maître a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 20 % de son actif net dans des métaux précieux (or, argent, platine). Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le fonds peut également recourir à des produits dérivés à des fins d'investissement et de couverture. Ce compartiment peut ne pas convenir aux investisseurs qui souhaitent retirer leur argent du compartiment dans un délai de 5 ans. Cette classe d'actions verse les revenus générés à l'investisseur. Les documents actuels du OPCVM maître, tels que le prospectus de vente, la fiche d'information de base ainsi que les rapports réguliers, les états financiers et autres informations, peuvent être obtenus gratuitement auprès du producteur, par courrier postal ou par e-mail, sans frais. Des informations détaillées sur les possibilités d'investissement susmentionnées et, le cas échéant, sur d'autres possibilités d'investissement du OPCVM nourricier sont disponibles dans le prospectus de vente actuellement en vigueur. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088. Flossbach von Storch suit une approche globale de la durabilité dans l'ensemble du groupe: En tant qu'investisseur orienté à long terme, Flossbach von Storch attache de l'importance à ce que les entreprises gèrent de manière responsable leur empreinte environnementale et sociale et à ce qu'elles luttent activement contre les incidences négatives de leurs activités.

Cette classe d'actions distribue les bénéfices réalisés aux investisseurs.

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés pour l'investisseur.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 18-12-17 au 30-04-24

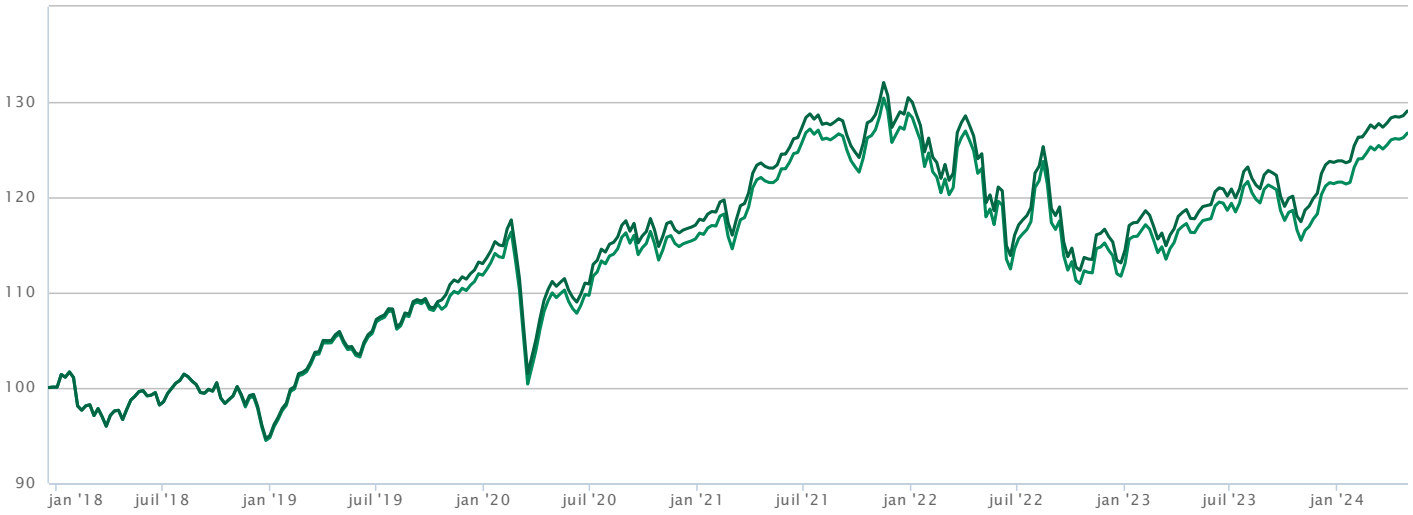

Flossbach von Storch III Sicav - Multiple Opportunities II Feeder R (sans les dividendes bruts éventuels)

Flossbach von Storch III Sicav - Multiple Opportunities II Feeder R (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Flossbach von Storch III Sicav - Multiple Opportunities II Feeder R	+0,56%	+2,62%	+4,36%	+9,90%	+1,58%	+3,98%	+4,08%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)

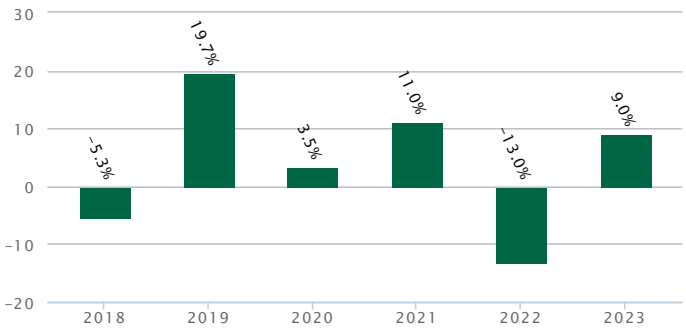

Flossbach von Storch III Sicav - Multiple Opportunities II Feeder R

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende	Oui
Périodicité des dividendes	dividende annuel

Dividendes historiques

2023	Date de paiement	03-11-23
	Date ex-dividende	31-10-23
	Dividende brut	0,66 EUR
2020	Date de paiement	19-10-20
	Date ex-dividende	15-10-20
	Dividende brut	0,19 EUR
2019	Date de paiement	24-10-19
	Date ex-dividende	22-10-19
	Dividende brut	0,92 EUR

Composition

Positions principales

INVESCO PHYSICAL GOLD P-ETC	9,84%
Berkshire Hathaway B	4,32%
Deutsche Börse	3,39%
Mercedes-Benz Group	3,39%
Reckitt Benckiser Group	3,29%
Nestle	3,07%
Adidas	2,99%
ALPHABET - CLASS A	2,66%
BMW ST	2,65%
0,000% BUNDESSCHATZ	2,51%

Répartition par classe d'actifs

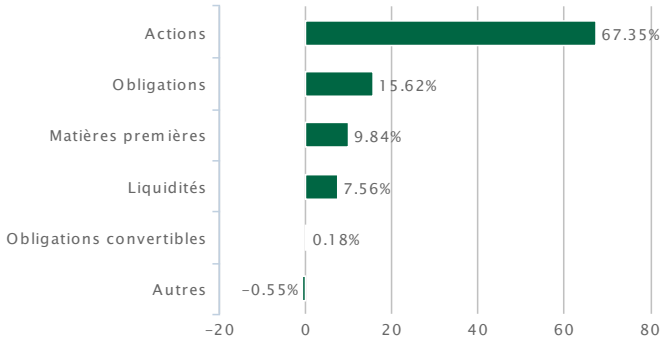

Répartition par secteur

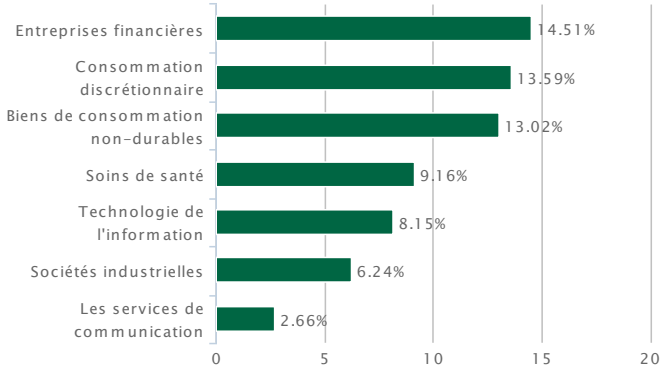

Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	135.620.945,55 EUR
Taille du compartiment	297.236.471,08 EUR
Nombre de parts	1.078.228,03
Devise	EUR
Code ISIN	LU1716946634
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de fonds d'investissement de droit Luxembourgeois Flossbach von Storch III Feeder
Compartiment de	Flossbach von Storch III SICAV
Service financier	CACEIS Belgium, Avenue du Port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Luxembourg
Gestionnaire(s)	Strategie-Team

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	100,00 EUR au 18-12-17
Périodicité	Quotidien
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be/ http://www.lecho.be/ http://www.fundinfo.com/fr/home/ http://www.fvsinvest.lu/

L'indicateur de risque

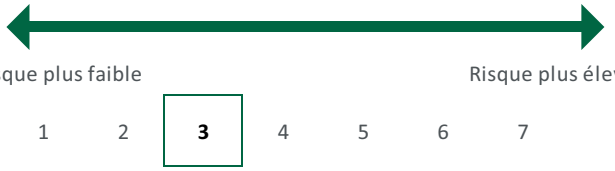

Risque plus faible — Risque plus élevé

1 2 **3** 4 5 6 7

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de l'indicateur synthétique ne sauraient constituer une indication fiable du profil de risque/rendement futur de la catégorie de parts. Le classement concerné peut faire l'objet de modifications et donc changer au fil du temps. Même la catégorie la plus faible ne peut être assimilée à un investissement sans risque.

Cette catégorie de parts a été classée dans la catégorie de risque précitée car le prix de ses parts est soumis à des fluctuations moyennes à fortes et par conséquent, ses opportunités de gains, mais aussi son risque de perte peuvent être modérés à élevés.

Il peut arriver, lors du classement de la catégorie de parts dans une catégorie de risque, que tous les risques ne soient pas pris en compte en raison du modèle de calcul utilisé. Vous trouverez une présentation détaillée à la section « Remarques concernant les risques » du prospectus. Les risques suivants n'influencent pas directement ce classement, mais peuvent revêtir une certaine importance pour le fonds:

Risque de crédit: Le fonds peut investir une partie de son actif dans des obligations. Les émetteurs de ces obligations peuvent par exemple devenir insolvables, supprimant alors tout ou partie de la valeur des obligations.

Risque de liquidité: Le fonds peut investir une partie de son actif dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché similaire. Il peut dès lors être difficile de trouver un acheteur pour ces titres à court terme. Aussi le risque de suspension du rachat des actions

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	0,00 EUR
Minimum de souscription supplémentaire	0,00 EUR

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	11:00h
Date d'évaluation du cours	J+1
Date-valeur	J+3

peut-il augmenter.

Risque de contrepartie: Le fonds peut conclure différentes opérations avec des partenaires contractuels. Or, si une contrepartie devient insolvable, il se peut qu'elle n'acquitte plus ses créances à l'égard du fonds ou qu'elle n'en acquitte qu'une partie.

Risque lié au recours aux instruments dérivés: Le fonds peut utiliser des instruments dérivés aux fins mentionnées ci-dessus sous « Politique d'investissement ». Les opportunités accrues qui leur sont propres s'accompagnent de risques de pertes supérieurs. Une couverture contre les pertes au moyen d'instruments dérivés peut également diminuer les perspectives de bénéfices du fonds.

Risque opérationnel et risque de conservation: Le fonds peut être victime de fraude ou d'autres actes criminels. Il peut subir des pertes du fait de malentendus ou d'erreurs de collaborateurs de la société d'investissement ou de tiers externes ou des dommages découlant d'évènements externes tels que des catastrophes naturelles. La conservation des actifs, notamment à l'étranger, peut s'accompagner d'un risque de pertes résultant de l'insolvabilité, d'enfreintes au devoir de diligence ou du comportement abusif du dépositaire ou d'un sousdépositaire.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible au prestataire de services financiers ou via le site web.

Frais

Frais d’entrée (par souscription)	Max. 5%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	1,53%
Frais courants	1,79% Frais de gestion et autres frais administratifs et d’exploitation: 1,79% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l’année dernière. Coûts de transaction: 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Jusqu'à 10% de la valeur de l'action, dans la mesure où les pertes de valeur précédentes ont été indemnisées. Le paiement est effectué une fois par trimestre.
Swing price	Pas d'application
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application.
Précompte mobilier sur dividende*	Les investisseurs privés belges ne sont pas imposables conformément à l'article 19bis WIB92 s'ils détiennent des actions de distribution dans un compartiment de la SICAV Flossbach von Storch III dont les statuts pour ces actions de distribution prévoient une obligation de payer conformément à l'article 19bis, paragraphes 1, 2 et 3 WIB92 .

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	Pas d'application.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

Estimation des frais	français
Estimation des frais	néerlandais
Document d'informations clés	français
Document d'informations clés	néerlandais
Prospectus	français
Prospectus	néerlandais
Rapport annuel	anglais
Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : http://www.fvsinvest.lu/nl/home.html

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur du fonds commun de placement Flossbach von Storch Invest S.A. 6, Avenue Marie-Thérèse, 2132 Luxembourg, Luxembourg, www.fvsinvest.lu, info@fvsinvest.lu, Beschwerde@fvsinvest.lu; ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be). Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter la page web : https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire. Les droits de l'investisseur sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by Infront